



Direction Générale des Services Techniques
Service Assainissement
Nos références : BW/SCL

Béthune, le 23 janvier 2018

A l'attention des usagers du Service
Assainissement
**Communes de Annequin, Beuvry, Cambrin,
Cuinchy, Festubert, Givenchy-les-la –
Bassée, La Couture, Locon, Lorgies,
Neuve-Chapelle, Richebourg, Vieille-
Chapelle et Violaines**

(Facturier de l'eau : S.I.A.D.E.B.P)

INFORMATION IMPORTANTE

TARIFICATION DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2018

Madame, Monsieur,

La compétence assainissement est assurée depuis le 1^{er} janvier 2017 par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, suite à la fusion intervenue à cette même date entre les Communautés de communes Artois-Lys et Artois-Flandres et la Communauté d'Agglomération « Artois Comm ».

L'assainissement des eaux usées s'inscrit dans la lutte contre la pollution des milieux naturels (l'eau, le sol, ...) et l'insalubrité des immeubles (danger pour la santé).

Vous êtes usager du service assainissement, et à cet effet, en contrepartie des services assurés par la Communauté, vous êtes soumis au vu de la réglementation, au paiement d'une des deux redevances suivantes :

- La redevance d'assainissement collectif, si votre habitation est desservie par le réseau public de collecte des eaux usées
- La redevance d'assainissement non collectif dans le cas contraire. Votre habitation est dotée d'une installation individuelle (prétraitement et traitement sur votre parcelle).

Jusqu'au 31 décembre 2017, les tarifs des redevances d'assainissement étaient pratiqués différemment sur les 3 territoires.

Dès le 1^{er} janvier 2018, il est nécessaire d'harmoniser progressivement les tarifs afin que l'ensemble des usagers bénéficie d'une gestion unifiée du service public de l'assainissement. Cette politique tarifaire a été menée afin de limiter l'impact financier pour les usagers.

Vous trouverez en pièce jointe, les tarifs de l'assainissement applicables dès le 1^{er} janvier 2018 sur le territoire de votre commune

Le Service Assainissement reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Par délégation du Président
Le Vice-Président

Bernard BLONDEL

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

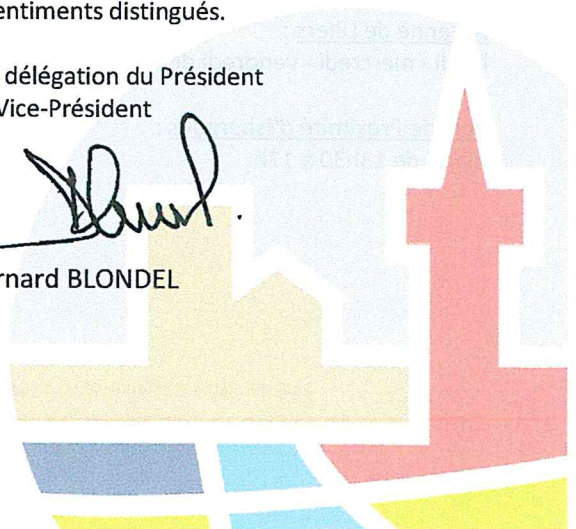
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | Fax : 03.21.61.35.48 | E-mail : contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





INFORMATION IMPORTANTE

A L'ATTENTION DES USAGERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Communes d'Annequin, Beuvry, Cambrin, Cuinchy, Festubert, Givenchy-les-la-Bassée, La couture, Locon, Lorgies, Neuve-Chapelle, Richebourg, Vieille-Chapelle et Violaines

Tarifs applicables dès le 1^{er} janvier 2018 sur le territoire de votre commune :

- **Redevance d'assainissement collectif** : 1,90 € HT / m³ d'eau (+ TVA à 10 %) Et application d'une part fixe selon un forfait annuel de 30 € HT (+ TVA à 10 %) Cette redevance est appliquée sur votre facture d'eau potable.
- **Redevance d'assainissement non collectif** : 104 € net de taxe suite au contrôle de bon fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif par le Service Assainissement. Cette redevance, facturée par la Communauté, suite au contrôle, est due :
 - * 1 fois tous les 10 ans pour les installations conformes
 - * 1 fois tous les 4 ans pour les installations non conformes
 - * chaque année en cas d'installation inexistante.

Cette redevance ne sera plus facturée dans le cadre de la facture d'eau potable.

Contacts

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Service Public d'Assainissement
100 Avenue de Londres
CS 40548
62411 BETHUNE CEDEX

Tél : 03.21.61.50.00
Email : contact@bethunebruay.fr

Horaires d'ouverture :

Hôtel Communautaire de Béthune:
lundi - mercredi - vendredi de 14 h à 17h30

Antenne de Lillers :
lundi - mercredi - vendredi de 9h00 à 12h00

Pôle de Proximité d'Isbergues :
mardi de 13h30 à 17h

